



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 17 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324.

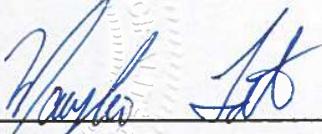
QUE ce règlement a pour objet d'ajouter des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, de mettre le à jour le cadre normatif en fonction des orientations gouvernementales relatives aux zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain et de modifier les normes concernant les piscines en fonction de la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement a reçu le 14 avril 2025, l'approbation de la MRC de D'Autray.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 23^{ième} jour du mois d'avril 2025.



Marylène Fortin,
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication au verso